



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 29 Conseillers excusés et représentés : 6

L'an 2025, le vendredi 21 mars, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29) :

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (6) :

BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BEZOMBES Martine
CROUZET Maryline	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
FAUX Mathilde	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	RUBIO Frédéric
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

Secrétaire de séance : Laure COLIN.

DELIBERATION N°2025-015 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Vu la délibération N°2024-134 – SECURITE PUBLIQUE – AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES DE SECURITE ANTI-INTRUSION du 15 novembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté une aide à la participation pour la sécurisation à domicile des personnes sur la commune de Rodez. La Ville a décidé de proposer une aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes de sécurité de type anti-intrusion et/ou vidéo pour les habitants de maisons individuelles résidant à Rodez. L'aide est octroyée sans condition d'âge ou de ressources.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés depuis novembre 2024 sont les suivants :

- Mr ENDRINAL André – 105 €
- Mr INTORRE Ernest – 174 €
- Mme LAMIC Jocelyne – 144 €
- Mr FRAYSSE Eric – 175 €
- Mr BOSCH Philippe – 200 €
- Mme MARTY Régine – 200 €
- Mr CAYREL Christian – 200 €
- MR BOISSINS Gérard – 200 €
- Mme GARABUAU Jocelyne – 159 €
- Mr DEVEIX Yves – 200 €
- Mr FILIPUZZI Robert – 91 €
- Mme CAVAILLE Régine – 200 €
- Mr ALIBERT Jacques – 200 €

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250321-DEL2025015-DE
Reçu le 28/03/2025

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025
Délibération N°2025-015

- Mme BEC Jacqueline – 200 €
- Mr BOUDRIE Jean-Maxime – 102 €
- Mme FOULQUIER Valérie – 200 €
- Mr DACHEUX Jacques – 200 €
- Mr POUGET Vincent – 200 €
- Mr RIEUX Christian – 200 €
- Mr AYRINHAC Christian – 60 €
- Mme FERREIRA Candida – 53 €
- Mr PORTES Jacky – 112 €
- Mr FABRE Eric – 200 €

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement aux demandeurs suivant les montants mentionnés ci-dessus.

La commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis) :

- approuve les attributions de subventions d'équipement d'un montant de 3 775,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 28 mars 2025

Transmise en Préfecture le 28 mars 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.